

BULLETIN d'inscription

FOIRE DE BOLLÈNE GRAND DÉBALLAGE Le 11 NOVEMBRE 2023

A retourner avant le 1er septembre 2023

Cher(e)s exposant(e)s,

En 2022, nous vous avons accueilli nombreux à la Foire de Bollène et vous remercions de votre participation sans laquelle cet événement n'aurait pas eu ce succès. Cette année, elle se déroulera le 11 novembre 2023. Pour y participer, nous vous invitons à remplir le présent bulletin et nous le retourner avec les pièces demandées avant le 1er septembre 2023. Un courriel accusant réception de votre dossier de candidature vous sera adressé à réception dudit **dossier complet**. La confirmation de votre participation à la Foire Saint-Martin 2023 vous sera confirmée avant le 30 septembre. Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche d'inscription.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 04 90 40 51 77 ou par mail : service.commerce@ville-bollene.fr

Nom-Prénom
Dénomination de l'entreprise
Adresse
code postal Ville
Téléphone fixe Téléphone port.
Adresse mail
Numéro SIRET Code APE

DESCRIPTIF PRÉCIS DES ARTICLES VENDUS :
.....

NOMBRE DE MÈTRES SOUHAITÉS :

TARIFS EN VIGUEUR : 5 € le ml (Décision municipale n°DEC_2018_156)
Ne pas transmettre de règlement avec le dossier

Véhicule présent : **OUI** **NON** Si oui, joindre l'attestation d'assurance du véhicule

ATTENTION : LA VILLE DE BOLLÈNE NE FOURNIT NI ÉLECTRICITÉ NI EAU SUR LES EMPLACEMENTS

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT BULLETIN dûment complété, daté et signé

- Une copie de votre carte d'artisan, de commerçant, d'agriculteur ou de producteur
- Une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité le 11 novembre 2023
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois

Le dossier d'inscription est à renvoyer :

- ▶ Par courrier :
Mairie de Bollène - Office de Commerce - 84505 Bollène cedex
- ▶ ou par mail :
service.commerce@ville-bollene.fr

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Date et signature du candidat

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--